



## COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2025 DELIBERATION DCS25\_12\_12\_06

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, dans la salle des fêtes de Corzé, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire		x	
	M. AUBRY Fabien	Titulaire	x		
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire		x	
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire		x	
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
M. LEHEE Stephen	Suppléant			x	
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		x	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire		x	
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

### Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, Mme Aurélie LACROIX - DST, M. Renan BOURGEOIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle. (absence excusée du Payeur Départemental)

Secrétaire de séance : Marc Antoine DRIANCOURT, de la Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoirs : 3 : Arnaud BUREAU à Etienne GLEMOT, Claude ANNONIER à Gilles GRIMAUD, Jean Pierre BRU à Thierry GALLARD

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 5 décembre 2025

**OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'instruction budgétaire M49 applicable au SEA,

Vu la délibération DCS25\_03\_28\_07 du Comité syndical du 28 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

Vu la délibération DCS25\_09\_26\_06 du Comité syndical du 26 septembre 2025 relative au vote de la décision modificative n°1,

Vu la délibération DCS25\_12\_12\_05 du Comité syndical du 12 décembre 2025 relative au vote de la Décision Modificative n° 2,

Le Président expose :


L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement inscrites au budget primitif, au budget supplémentaire et dans les décisions modificatives, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des crédits de paiements liés aux autorisations de programme, soit :

Chapitre	Désignation	Budget + DM votés 2025 (hors RAR et AP/CP)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (études, recherches, brevets, licences...)	324 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (terrains, constructions, installations, matériels, outillage technique, autres immobilisations, mobilier, informatique, véhicules)	785 801,57 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours (terrains, construction, installations, matériel et outillages techniques)	7 159 676.03 €
	Montant maxi :	= 8 269 477.60 € X 25 % = <b>2 067 369 €</b>

Les crédits ci-dessous détaillés, seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.



Ainsi, il a été proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail suivant :

CHAPITRE	COMPTE	Détail dépenses	MONTANT H.T.	TOTAL CHAPITRE
20 - Immobilisations incorporelles	2031 Frais d'études	Frais d'étude (AMO rédaction nouvel AC BDC renouvellement réseau, ...)	20 000,00	
		Etude d'optimisation du secteur nord	20 000,00	
	2033 Frais d'insertion	Frais publicité sur consultation marchés (surpression Bécon, Tx usine Durtal, AC à BDC MOE, ...)	2 880,00	
	<b>TOTAL</b>			
21 - Immobilisations corporelles	21311 Construction : Bâtiment d'exploitation	Communication usine eau potable : signalétique bâtiment, stop motion, montage vidéo	20 700,00	
	2154 Matériel industriel	Achat matériel régie équipe travaux (caisson de blindage, électrosoudure HD,...)	20 000,00	
		Outillage : matériel pour équiper un fontainier supplémentaire et un électro	10 000,00	
	21561 Matériel spécifique service de distribution d'eau	Achat de compteurs (secteur Layon)	40 000,00	
		Achat compteurs (440 DN15 et DN20)	40 000,00	
	2182 Matériel de transport	Remorque Equipe travaux	10 000,00	
		Achat 1 véhicule DUSTER	27 000,00	
	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	PC portables/divers matériels informatiques	15 000,00	
2184 Mobilier	Achat 2 Bureaux + 6 Fauteuils	5 500,00		
	Commande bar à eau	3 000,00		
<b>TOTAL</b>			<b>191 200,00</b>	
	2313 Constructions	Audit des ouvrages	40 000,00	
	2315 Installations, matériel et outillages techniques	Vern -rue du 11 novembre base + option	63 193,00	
		Champocé - La Coutaudière & ZA actipark	62 488,00	
		Chalonnnes - rue des bords de vihers	45 294,00	
		Chalonnnes - rue ste maurille	151 123,00	
		Chalonnnes - rue du château	87 033,00	
		Durtal -rue du 11 Novembre 1918 et son quartier R	361 010,00	
		D -Contigné CE Les Graviers	200 000,00	
		Modification de la prise d'eau chauvon	100 000,00	
		R - Chapelle-Hulin - Phase 2	240 000,00	
		E - Pouancé - La Morlais	15 000,00	
		R -Secteur central_Lutte CVM	150 000,00	
		R - Segré - Rue Paul Chevallier et rue Poitevin	120 000,00	
		R-Brissac Loire Aubance - rte de la Caillère - imp. de la Forge	150 000,00	
		D et E - Saint Melaine sur Aubance - Les Saveurs de l'Aubance	28 000,00	
E - Terranjou - La Rigaudière	20 000,00			
<b>TOTAL</b>			<b>1 833 141,00</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>2 067 221,00</b>

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

- **Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses sur les comptes ci-dessus, et pour les montants précisés ci-dessus,**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'exécution et l'application de la délibération.**

**Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**  
**Unanimité**

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon  
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 049-200077402-20251212-DCS25\_12\_12\_06-DE

